

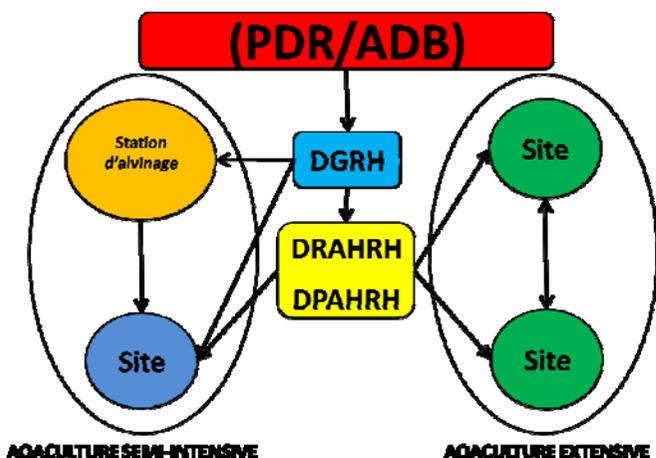
➤ AQUACULTURE EXTENSIVE

Activité	La première année											La deuxième année						
	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5
Selection du site	→																	
Construction d'étang		→																
Agriculture																		
Surveillance d'étang																		
Recolte de poissons																		
Agrandissement, Approfondissement, Deuxième étang																		

➤ AQUACULTURE SEMI-INTENSIVE

Activité	La première année												La deuxième année											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Production des alevins		→																						
Enpoissonnement d'étangs des nurserie et sexage			→																					
Grossissement et récolte																								

Schéma de fonctionnement



Zone d'intervention 2010



DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

TEL : (226) 50 35 72 10

B P: 03 BP 7010 Ouagadougou
03 Burkina Faso

E-mail: pdradb@fasonet.bf

H P:

Projet de Promotion du Développement Rural par l'Aquaculture Durable au Burkina Faso (PDR/ADB)



Le projet de Promotion du Développement Rural par l'Aquaculture Durable au Burkina Faso (PDR/ADB) est un projet d'assistance technique du Gouvernement du Japon à travers l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) au Gouvernement du Burkina Faso à travers le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques. Il a pour but de mettre en place des techniques appropriées d'aquaculture en milieu rural focalisées sur les systèmes extensifs et semi-intensifs et à renforcer le dispositif de vulgarisation à travers le renforcement des capacités des agents concernés.

La pêche et l'aquaculture sont restées pendant longtemps des activités faiblement développées chez les populations burkinabé. Mais avec la construction des grands barrages, elles sont devenues des activités lucratives et elles jouent un rôle assez important dans l'économie des régions, en ce sens qu'elles ont une forte capacité à lutter contre la pauvreté et à améliorer la sécurité alimentaire et les conditions de vie des populations.

La population du Burkina Faso étant par tradition agricole, la pratique de l'aquaculture est par conséquent une activité récente si bien qu'au niveau rural, l'intégration de l'aquaculture dans le système de production agro-pastorale n'est pas encore une réalité. D'où la nécessité de mettre l'accent sur le développement des activités de production aquacole en milieu paysans, en vue de démontrer par des cas pratiques la faisabilité de cette activité dans les conditions locales et sa forte propension à procurer des revenus et des protéines de qualité. C'est l'ambition que nourrit le présent projet.



Durée du projet

La durée du projet est de trois (3) ans à partir du 28 septembre 2009 jusqu'au 27 septembre 2012.

Zone d'intervention du Projet

- Bazèga (Centre-Sud)
- Comoé (Cascades)
- Houet et KénéDougou (Hauts-Bassins)
- Gourma (Est)
- Sanguié (Centre-Ouest)

Bénéficiaires du projet

- Les producteurs (agriculteurs, aquaculteurs et/ou pêcheurs, etc.) des sites des unités pilotes seront impliqués dans le cadre du projet
- Les agents de la DGRH, des DRAHRH, des DPAHRH, des ZAT, des UAT, impliqués dans la mise en œuvre des unités pilotes seront les bénéficiaires des formations.

But global du projet

L'aquaculture est pratiquée et vulgarisée par les agriculteurs et les pêcheurs durablement dans les zones ciblées.

Objectif spécifique du projet

Le dispositif pour la vulgarisation de l'aquaculture est renforcé dans les zones ciblées.

Résultats attendus

- (1) Les technologies appropriées de l'aquaculture sont démontrées dans les zones ciblées.
- (2) Les directives de la vulgarisation de l'aquaculture sont élaborées pour les zones ciblées.

Activités prévues

Au titre du Résultat 1

- 1.1. Faire l'état des lieux de l'aquaculture et des activités de production agro-pastorale dans les provinces présélectionnées (condition naturelle, fonctionnement des groupements, pratique de la pêche, transformation et commercialisation, disponibilités d'alevins et d'aliment) ;
- 1.2. Analyser les expériences antérieures et identifier les facteurs de réussite/échec ;
- 1.3. Identifier les zones ciblées basées sur les résultats des activités 1.1., 1.2 (en traitant des systèmes extensifs et semi-intensifs) ;
- 1.4. Offrir des formations de base aux personnes concernées pour la bonne exécution des unités pilotes d'aquaculture ;
- 1.5. Appuyer la réalisation des unités pratiques d'aquaculture extensive appropriées et les suivre ;
- 1.6. Analyser les expériences d'aquaculture semi-intensive de la DGRH et améliorer les techniques afin de mieux les adapter aux conditions locales ;
- 1.7. Organiser des visites d'échange d'expérience sur les sites de bonne pratique au profit des personnes concernées par les unités pilotes ;
- 1.8. Analyser les résultats des unités pilotes ;
- 1.9. Etablir les options technologiques appropriées dans les zones ciblées.

Au titre du Résultat 2

- 2.1. Organiser des voyages d'étude dans d'autres pays dans le but de s'inspirer de leur expérience et envisager des dispositifs de vulgarisation de l'aquaculture ;
- 2.2. Elaborer des outils de vulgarisation de l'aquaculture (ex manuels pratiques d'aquaculture) basés sur les activités liées au résultat attendu (1) ;
- 2.3. Elaborer les directives de la vulgarisation de l'aquaculture dans les zones ciblées ;
- 2.4. Former les personnes pour la vulgarisation de l'aquaculture basée sur les directives 2-3.